Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2018)

Heft: 2212

Artikel: Après "Le Matin", "Le Constantin" sportif? : Les spéculations vont bon train sur une renaissance du titre sous forme papier ou numérique

Autor: Guyaz, Jacques

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1023274

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Après «Le Matin», «Le Constantin» sportif?

Les spéculations vont bon train sur une renaissance du titre sous forme papier ou numérique

Jacques Guyaz - 21 juillet 2018 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/33437

Ce samedi 21 juillet,Tamedia met fin à l'existence du quotidien *Le Matin* dans son édition papier. Le journal devrait cependant continuer son existence sur Internet. *Le Matin Dimanche*, lui, poursuivra sa course.

Nous avions évoqué ici (DP 2210) la possible création d'un *Matin Sport* sur Internet. La rubrique sportive du *Matin* constitue le cœur du journal, bien davantage que les pages *people* ou les petites annonces coquines. Le projet est venu de là où on ne l'attendait pas. Christian Constantin, le flamboyant promoteur immobilier valaisan et propriétaire du FC Sion, veut créer un média sportif papier et numérique et en discute avec Pietro Supino, le patron de Tamedia. Il évoque la parution de 18 ou 20 numéros papier par année.

Deux possibilités sont envisagées pour le financement de ce nouveau média. Ou bien la rédaction sportive de Tamedia, qui sous le nom de Sport-Center dessert tous les quotidiens romands du groupe, vendrait ses prestations à Christian Constantin lequel réunirait des partenaires pour financer son journal. Ou bien la création d'un nouveau média se ferait par Tamedia lui-même, accompagné par des investisseurs autour de notre homme d'affaires valaisan qui en garantirait l'équilibre. Dans les deux cas, le risque est du côté de Christian Constantin qui apporte l'essentiel du financement pour un bénéfice incertain.

Le propriétaire du FC Sion a une personnalité pour le moins controversée. Tout le monde a entendu parler de lui dans notre coin de pays, et pas forcément de manière positive, mais on ne peut nier son talent pour les affaires. Alors pourquoi se lancerait-il dans une opération aussi aléatoire et pourquoi Tamedia se montre-t-il intéressé?

Quelques éléments de réponse. Tout d'abord le projet d'un journal papier paraissant 18 fois par année est de la poudre aux yeux. Le lecteur veut suivre son équipe de foot favorite à travers des commentaires journalistiques avant et après chaque match. Le championnat suisse de football se déroule sur 36 journées. Il faut ajouter les matchs de coupe et ceux de l'équipe nationale, soit entre 45 et 50 jours par an. Beaucoup d'amateurs de sport suivent également de près le hockey sur glace, autour de 70 journées de compétition par an et pas forcément aux mêmes dates que le football. Le ski, le tennis, le cyclisme, d'autres sports populaires comme le basket ou le volley ont aussi leurs passionnés. Le tout sans oublier les coupes d'Europe ou du monde ni les Jeux olympiques d'hiver ou d'été. En bref, un journal sportif est forcément un quotidien – ou n'existe pas.

Si Pietro Supino entre en matière, nous pouvons en conclure qu'il se montre sceptique en ce qui concerne les chances du *Matin* généraliste de subsister sur Internet. Le but de Tamedia, on peut le supposer, n'est pas de se cannibaliser en publiant les mêmes papiers ou presque dans *Le Matin* numérique et dans *Le Constantin* sportif. La logique voudrait que le travail du Sport-Center soit réservé aux grands quotidiens régionaux comme aujourd'hui et au futur journal des sports. Un *Matin* numérique sans le sport, et même avec, risque de disparaître assez vite. Mais le Sport-Center de Tamedia, travaillant pour *24 Heures*, la *Tribune de Genève* et vendant ses prestations à un tiers sans prendre trop de risques financiers peut devenir l'un des centres de profit pour le groupe.

Et Constantin, qu'a-t-il à y gagner? Dans le domaine du spectacle culturel, le public a deux sources d'information: la promotion et les papiers de presse. On sait les sommes gigantesques dépensées en publicité par les producteurs de cinéma. En face d'eux, le

travail de la presse, toutes présentations et critiques confondues, apparaît bien minuscule. Il en va largement de même pour les festivals et les concerts. Dans le sport, en Suisse, la promotion reste très limitée. Le travail d'information et de communication demeure presque entièrement l'affaire de la presse, journaux locaux et télévisions.

Or un *sponsor* veut que son nom soit vu, apparaisse dans les médias, à la télévision et dans les photos des pages sportives du *Matin*. Un partenaire financier risque de réduire sa participation si les possibilités d'exposition médiatique diminuent. Et c'est toute l'économie du sport professionnel en Suisse romande qui peut soudainement vaciller avec la fin du *Matin*. Et pas seulement Christian Constantin, même s'il l'a peut-être pressenti avant les autres.

Ajoutons que le financement des clubs en Suisse romande est souvent une affaire de promoteurs immobiliers, d'entrepreneurs de travaux publics, de garagistes, de restaurateurs, de tout un petit peuple qui a réussi dans des métiers difficiles et qui ne vendent pas leurs prestations sur Internet ou les réseaux sociaux. *Le Matin* numérique ne va sûrement pas beaucoup les intéresser.

Le projet d'un *Constantin* sportif papier a-t-il pour autant une possibilité d'être, ne disons même pas rentable, mais au moins d'équilibrer ses comptes? Pas sûr. Une version purement numérique? Qui sait. La suite au prochain épisode…

Révision du Code pénal: un projet non abouti

Retour sur l'élaboration laborieuse des propositions du Conseil fédéral

Pierre-Yves Bosshard - 18 juillet 2018 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/33429

Le 25 avril dernier, le Conseil fédéral a transmis aux Chambres fédérales un projet de révision de la partie spéciale du Code pénal suisse (CPS) – celle qui définit les infractions punissables et fixe les fourchettes de peines que le juge pourra infliger.

En réalité, ce projet est déjà ancien. Au mois de septembre 2010, le Conseil fédéral avait mis en consultation un avant-projet ayant pour objectif l'harmonisation des peines. Il devait permettre d'avoir une vue d'ensemble de la politique criminelle afin de ne pas réagir au coup par coup, sous l'influence d'émotions médiatiques, Il répondait à un certain nombre d'initiatives parlementaires, souvent issues des rangs de l'UDC.

A la fin de la procédure de consultation, les réactions recueillies s'avéraient contrastées. Seules deux formations politiques, à savoir le PLR et le parti évangélique, soutenaient sans réserve le projet. Au contraire, l'UDC ne le trouvait pas assez ferme tandis que le PS et le PDC recommandaient un remaniement complet. De son côté, la Fédération suisse des avocats demandait l'abandon pur et simple de la révision. Par ailleurs, la grande majorité des personnes consultées souhaitaient une meilleure coordination entre le projet proposé et la révision de la partie générale du CPS.

Au vu de la situation, le Conseil fédéral décide, au mois de décembre 2012, de surseoir à l'avancement de ce projet, dans l'attente du résultat des débats parlementaires sur la révision de la partie générale du Code pénal.

La modification de cette partie générale du Code pénal entre en vigueur le 1er janvier 2018. Sous la pression du Parlement, le Conseil fédéral remanie son avant-projet de révision de la partie spéciale du CPS sur un certain nombre de points particulièrement critiqués lors